Image not found or type unknown

FACTURE ABONNEMENT APRES RETRACTATION

Par **km19**, le **08/12/2016** à **13:45**

Bonjour,
Nous avons souscrit, à la rentrée de SEPTEMBRE pour notre fille étudiante, un abonnement auprès d'ORANGE pour qu'elle puisse avoir internet pour ses recherches.
A la souscription, il nous avait été signalé que nous avions la possibilité de nous rétracter dans le délai légal, ce que nous avons fait finalement.
Aujourd'hui, nous recevons une facture de 63 € correspondant à l'abonnement. Aucun coup de fil de passé puisque pas de téléphone dans le logement.
Dois-je m'acquitter de ce montant ?
Merci de vos réponses.
Salutations.

Par **Visiteur**, le **08/12/2016** à **14:05**

Bonjour,
vous avez ouvert un abonnement et vous l'avez refermé tout de suite. Par quel moyen ?
LRAR ou autre ?

Par **km19**, le **08/12/2016** à **14:22**

J'ai effectivement ouvert un abonnement que j'ai refermé sous 8 jours par téléphone. Lors de mon entretien, j'ai posé la question, à savoir si j'avais une somme à régler et, il m'a été répondu que non. Aujourd'hui, ils invoquent la loi HAMON pour m'obliger à régler et, ma fille vient de recevoir un courrier d'un service contentieux.
Cordialement,

Par **Visiteur**, le **08/12/2016** à **15:47**

En principe une LRAR évite ce genre de soucis. Je ne suis pas spécialiste mais si la loi Hamon dit que vous pouvez résilier quand vous voulez, le fait d'avoir ouvert un abonnement vous oblige peut être malgré tout à devoir régler au minimum un mois ?

Par **km19**, le **08/12/2016** à **15:58**

Merci, je vais étudier cette loi.
Cordialement,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés